

## Formation pour appuyer l'élaboration des microprojets du FAR Diffa

**Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa 21 au 23 juillet 2011**

- Dalla Korodji – Secrétaire permanent de la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa
- Soumaila Ibrahim – Facilitateur OP / PASR
- Mustapha Malam Kimé – Assistant technique / PASR
- Patrick Delmas – Assistant technique Réseau national des Chambres d'Agriculture



## Partie 3

1. Le FAR ce qui peut et ne peut pas être financé / éclairage à partir de cas concrets
2. Arrêt sur le financement des filières – un point de départ les MP
3. Le MP ce que cela doit être / l'esprit d'un MP



## Le Fonds d'Appui Régional / FAR

- En fonction des prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage, le FAR distingue deux catégories de financement (appelées facilités) :
- la **facilité d'appui aux initiatives des communes** : elle sert au **financement** des initiatives de nature « communautaire » et « publiques », qui relèvent des prérogatives des communes en matière de maîtrise d'ouvrage. Elle concerne les catégories de microprojets suivantes :
  - Appui aux infrastructures productives : Développement des infrastructures de base servant le secteur rural ;
  - Appui à la GRN : **Sécurisation et gestion des ressources partagées.**

**Avant d'aller plus loin, le principe de base / celui qui doit nous guider**

Les **porteurs** des microprojets sont **responsables de la formulation de leur dossier.**

Il est supposé que **les structures et personnes potentiellement impliquées** aient bénéficié, au préalable, à travers les actions des STD, des CRA et COFO, **des informations sur les procédures à suivre** pour accéder à une subvention à travers le FAR.

Pour formuler leurs dossiers, les porteurs des microprojets utiliseront les fiches standardisées qui seront présentées vendredi.

## Le Fonds d'Appui Régional / FAR

- la **facilité d'appui aux initiatives des producteurs** : elle sert au **financement** des initiatives « privées » des producteurs organisés en structures (coopérative, structure faitière) ou individuels. Elle concerne les catégories de microprojets suivantes :
  - Appui aux systèmes de production : Amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
  - Appui aux filières : Amélioration des conditions de mise en marché des produits.

**Qui peut être un porteur de projet dans le cadre du FAR / facilité commune ?**

- les communes elles mêmes ;
- les organisations de producteurs (groupements de producteurs, coopératives, unions et fédérations des organisations de producteurs ,
- les associations d'usagers implantées au niveau des communes.



Une autre formation sera organisée pour la facilité commune

## Qui peut être un porteur de projet dans le cadre du FAR / facilité OP ?

- les producteurs individuels
- les organisations de producteurs (groupements de producteurs, coopératives, groupements, groupement de femmes rurales, de jeunes, etc.)
- des unions et fédérations des organisations de producteurs



### Ne sont pas éligibles au FAR

- ❖ Microprojets sociaux (santé et éducation)
- ❖ Microprojets relatifs aux édifices religieux
- ❖ Bâtiments servant de bureaux et de sièges



### Stop !!!!!!!!!!!!!!!

On vient de dire les équipements productifs de base (outils agricoles divers, etc.)... inéligibles.

C'est-à-dire les charrettes, charrues, motopompes, presses, ... ?????

Ce n'est pas le cas dans les 2 MP présentés.

Interprétation : houes, bassines, râteaux, etc.



## Notion de porteur de microprojet

Ne sont pas habilités pour présenter des microprojets au FAR :

- les membres des comités d'approbation
- les chefs traditionnels
- les élus locaux (conseillers communaux, départementaux et régionaux)
- les députés

### Ne peuvent pas faire partie des microprojets

- Les **fonds de roulement** (stocks d'aliments ou d'intrants, warrantage, opérations de commercialisation, etc.)
- Les lignes de crédit pour la mise en œuvre des activités de production, transformation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
- L'achat des facteurs de production tels que les terres agricoles, **les animaux d'embouche**, etc.
- Les équipements productifs de base (outils agricoles divers, etc.)

### Attention à la formulation

- Ne peuvent pas faire partie des microprojets  
« Les fonds de roulement (stocks d'aliments ou d'intrants, warrantage, opérations de commercialisation, etc.) »

Non cela peut « faire partie » du MP / mais cela ne peut être financé sur FAR

Le MP peut être un montage avec un magasin warrantage sur FAR et un fonds de roulement sur crédit IMF

Le MP peut être un montage avec un magasin warrantage sur FAR et un fonds de roulement sur PRODEX (?)

Mais il est évident que la construction du magasin ne peut être présentée seule, le dossier doit expliquer comment il va être exploité.

## Les fonds de roulement = non éligibles

C'est pourtant utile, alors pourquoi ???

C'est une décision validée au démarrage du PASR, pour deux raisons principales :

- ✓ Les fonds de roulement « fondent », ils ne sont pas durables, c'est le cas pour des boutiques d'intrants, d'aliment du bétail, des banques de céréales, etc.

Etude sur le recensement des BC au Niger (Ministère du Développement Agricole, Juillet 2006) plus de la moitié des BC ne sont ni opérationnelles ni viables et totalisent près de 900 millions de Francs CFA de crédits non remboursés.

- ✓ C'est en opposition aux efforts faits pour mettre en place des IMF notamment par la Coopération danoise.

## Appui aux systèmes de production

- Appui à la petite irrigation
- Appui à la fixation de dunes
- Appui à la conservation et la restauration des eaux et du sol (CES-DRS)
- Réhabilitation des mares
- Appui à la fertilité des sols
- Appui à la lutte contre les feux de brousse



## Appui aux systèmes de production

- Appui à la fauche et à la conservation du foin
- Appui à l'embouche (ovine et bovine)
- Appui à la santé animale et à la vaccination
- Aménagement forestier
- Appui à la diversification



## Appui aux systèmes de production (1/3)

Type de microprojet	Contenu	Éléments éligibles au FAR
Appui à la petite irrigation	Promotion des technologies appropriées l'irrigation familiale (forage à la tarière, puits maraicher, pompe à pédale, motopompe, réseaux californiens, réseau goutte à goutte, etc.)	Aménagements, matériels, main œuvre spécialisée
Appui à la fixation de dunes	Promotion du paquet technologique standardisé basé sur le clayonnage, l'ensemencement et les plantations d'arbres	Petit matériel, appui technique, mobilisation des villageois
Appui à la Conservation et la restauration des eaux et du sol (CES-DRS)	Promotion des techniques de récupération des terres dégradées pour y développer des activités productives (diguettes, demi-lunes, zai, ensemencements, plantation d'arbres)	Petit matériel, semences, appui technique, logistique, mobilisation des villageois
Réhabilitation des mares	Désensablement, aménagement, et développement des modalités de gestion ultérieure Esprit multi usage (abreuvement, petite irrigation, pêche)	Petit matériel, appui technique, logistique, mobilisation des villageois
Appui à la fertilité des sols	Valorisation du fumier à travers des fosses fumières ou à travers l'épandage pour la régénération naturelle	Petit matériel, appui technique

## Appui aux systèmes de production (2/3)

Types de microprojets	Contenu	Éléments éligibles au FAR
Petit matériel, appui technique	Mise en place de pare-feux visant à protéger des sites de production stratégiques (zone de champs, enclave pastorale, etc.)	Petit matériel, appui technique, logistique, mobilisation des villageois
Appui à la fauche et à la conservation du foin	Promotion des techniques simples visant à améliorer l'alimentation d'animaux ciblés dans le troupeau pendant la saison sèche	Appui technique, équipements spécifiques, infrastructure de stockage
Appui à l'embouche (ovine et bovine)	Mise en place des ateliers d'embouche	Appui technique, Aménagement de l'atelier d'embouche. Ne sont pas éligibles les animaux d'embouche et les fonds de roulement relatifs à l'achat des aliments de bétail
Appui à la santé animale et à la vaccination	Organisation des campagnes de vaccination. Mise en place des systèmes d'approvisionnement des producteurs en produits vétérinaires	Coût de l'organisation des campagnes de vaccination (partenariat commune producteurs), Infrastructure de stockage (dépôt), Formation des auxiliaires para vétérinaire, trousse de base

## Appui aux systèmes de production (3/3)

Types de microprojet	Contenu	Éléments éligibles au FAR
Aménagement forestier	Promotion des techniques de régénération assistée	Appui technique/formation, acquisition de certains équipements spécifiques
Appui à la diversification	Promotion des activités d'apiculture, de pêche, et de collecte de la gomme arabique	Appui technique, acquisition de certains équipements spécifiques

## Appui aux filières

- Développement organisationnel des filières
- Mise en place des centres de service
- Equipements professionnels des filières spécialisés
- Mise en place d'unités de transformation
- Mise en place des infrastructures de commercialisation
- Equipements de transport



## Appui aux filières

Type de micro projet	Contenu	Eléments éligibles au FAR
Développement organisationnel des filières	Levée des goulots d'étranglement dans la chaîne de valeur ajoutée	Coût étude, coûts de la concertation, appui technique, formation
Mise en place des centres de service	Développement des unités de fournitures de service telles que les boutiques d'intrants, magasin de produits phytosanitaires ou des produits vétérinaires	Appui technique, formation, mis en place infrastructures
Equipements professionnels des filières spécialisés	Acquisition d'apiculture équipements professionnels spécifiques au niveau des filières apiculture, gomme arabique et pêche	Equipements, appui technique, formation
Mise en place d'unités de transformation	Développement/Amélioration des opportunités de débouchés, comme les marchés à bétail, les marchés ruraux de bois, etc.	Appui technique, formation, infrastructures
Mise en place des infrastructures de commercialisation	Développement / amélioration des opportunités de débouchés comme les marchés à bétail, les marchés ruraux de bois, etc.	Appui technique, formation, infrastructures
Equipements de transport	Facilitation de la mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutique.	Equipements de transport (charrettes notamment). Ne sont pas éligibles les animaux de traction

### On résume les priorités pour les MP :

- une intensification de la production ;
- une diversification des activités ;
- la levée des goulots d'étranglement dans certaines filières ;
- la maîtrise des filières par les producteurs et leurs organisations ;
- l'amélioration de la position des producteurs au niveau de la commercialisation et de la transformation ;
- la création d'emplois (jeunes) et des revenus (femmes) ;
- la récupération de terres et la mise en valeur des sites de production et ;
- la sécurisation des sites de production partagés ;
- une haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans la mise en œuvre.

### Un appui à la demande / encadrée vers un respect des orientations...

- Le Fonds d'Appui Régional s'inscrit dans une approche d'appui à la demande.
- Cependant, l'allocation des financements doit favoriser un large impact. il est donc nécessaire de « focaliser » quelque peu la demande / cela signifie « orienter ».
- La cohérence avec les PDC / le ciblage de certaines filières au niveau des microprojets éligibles / en fonction des priorités définies dans les Plans d'Actions Régionaux (PAR) de la SDR ;
- Les orientations que se donneront les comités communaux de présélection des MP et les comités de sélection départementaux pour favoriser certaines orientations.

### Notion de porteur de microprojet

Un porteur de projet est défini comme une personne physique **ou morale** qui identifie et formule un projet à son profit ou à celui de ses membres (cas des OP) ou de ses administrés (cas des collectivités décentralisées).

**A ce titre, le porteur de projet est responsable de l'initiative, du processus de formulation, de la présentation aux instances de sélection et de la maîtrise d'ouvrage du microprojet.**

### L'appui aux filières dans le PASR



## Ce que l'on peut penser faire ... une approche filière

- Classique ...
- 2 consultants et une étude filière (poivron / combien)
- Un atelier de validation de l'étude
- Un cadre logique
- Un plan d'actions avec 6 axes et 79 activités... prioritaires.
- Des fois un projet filière...

J'en ai plein dans mon ordinateur...

- Ce qui veulent peuvent encore y croire !
- **Autrement ?** S'appuyer sur les actions existantes et faire avancer un groupe multi-acteurs régionaux

## Appui aux filières

Type de micro projet	Contenu	Éléments éligibles au FAR
Développement organisationnel des filières	Levé des goulots d'étranglement dans la chaîne de valeur ajoutée	Coût étude, coûts de la concertation, appui technique, formation
Mise en place des centres de service	Développement des unités de fournitures de service telles que les boutiques d'intrants, magasin de produits phytosanitaires ou des produits vétérinaires	Appui technique, formation, mis en place infrastructures
Équipements professionnels des filières spécialisés	Acquisition d'apiculture équipements professionnels spécifiques au niveau des filières apiculture, gomme arabique et pêche	Équipements, appui technique, formation
Mise en place d'unités de transformation	Développement/Amélioration des opportunités de débouchés, comme les marchés à bétail, les marchés ruraux de bois, etc.	Appui technique, formation, infrastructures
Mise en place des infrastructures de commercialisation	Développement / amélioration des opportunités de débouchés comme les marchés à bétail, les marchés ruraux de bois, etc.	Appui technique, formation, infrastructures
Équipements de transport	Facilitation de la mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutique.	Équipements de transport (charrettes notamment). Ne sont pas éligibles les animaux de traction

## D'abord vérifier si le choix est économique

- Zinder c'est 39 MP / PASR de GF sur la transformation de l'arachide.
- L'ex projet ASAPI plus de 200 GF sur Maradi et Zinder équipés de la même manière.
- On retrouve cela dans la région de Dosso...
- **Et pas d'informations sur la « filière transformation arachide » ! Pas d'étude de marché, d'analyse des potentialités, pas d'analyse de la rentabilité...**
- Et pourtant le Niger est déficitaire en huile, le consommateur préfère l'huile d'arachide !
- L'ambition c'est d'aller plus loin que les MP et travailler sur une approche filière, en commençant « par le bas » ...
- explication

- Une étude sur la filière transformation de l'arachide et huile dans la région de Zinder (compétitivité, niveau de rentabilité de l'activité et possibilité d'amélioration).

Un étude c'est 1/des consultants accompagnés de responsables professionnels... garder la mémoire.

- Le passage d'une partie des femmes d'une AGR vers de la micro-entreprise.
- L'organisation de services en amont (approvisionnement / warrantage, variétés) et en aval (qualité, commercialisation groupée, emballage).
- La réalisation d'investissements collectifs (facilité commune)

C'est le démarrage d'une approche filière à partie des activités de base en s'appuyant sur une nouvelle génération d'OP ... selon du PAFAR

On retrouve une des orientations du PASR sur la transformation...

- *Les microprojets d'appui aux groupements féminins pour la transformation peuvent être classées dans les « activités génératrices de revenus ». Elles présentent une faible productivité.*
- Les équipements vont permettre d'améliorer la productivité du travail des femmes.

## Illustration / exemple !

- Une femme produit 6 litres d'huile par opération avec 2 jours de travail. Elle vend le litre à 1.000 F et a une marge brute de 200 F / litre d'huile, soit une marge brute pour l'opération de 1.200 F.
- En l'absence d'autres charges, on peut estimer que la marge brute correspond à la valorisation de son travail et donc lui procure un revenu de 600 F par jour.
- Grâce à l'accès à des équipements, **elle peut produire plus**, par exemple 10 litres d'huile, dans le même temps de travail, avec une marge brute de 150 F / litre (sa marge brute a baissé compte tenu de l'augmentation des charges pour accéder aux équipements) pour le même prix de vente. La marge brute de l'opération est maintenant de 1.500 F et lui procure donc un revenu de 750 F par jour.

### *Les activités génératrices de revenus*

- L'accès à des équipements a permis d'augmenter les produits (huile) pour la même quantité de travail, il y a eu une **augmentation de la productivité du travail**.
- Dans le cas présenté, cette augmentation de la productivité s'est traduite par une augmentation du revenu de la transformatrice.
- Si la transformatrice avait décidé de garder le même revenu, l'augmentation de la productivité lui aurait permis de pratiquer une baisse de 30 F par litre d'huile et donc de vendre le litre à 970 F (1.500 F – 1.200 F de marge pour l'opération soit 300 F pour les 10 litres et 30 F / litre).
- Dans ce cas l'amélioration de la productivité permet de réduire les coûts de revient et par conséquent de réduire le prix de vente du produit. Cela **améliore la compétitivité** de l'huile vendue par la transformatrice.
- Le promoteur d'une Activité génératrice de revenus (AGR) a pour objectif l'acquisition de **revenus de subsistance ou de compléments de revenus**. Il n'a pas de compétences particulières et pratique l'auto-emploi. Il est dépourvu de statut légal même s'il paie parfois des taxes commerciales. Sa force de travail et un petit fonds de roulement suffisent pour démarrer les activités, mais son potentiel d'évolution est très faible ou inexistant. Beaucoup de ces activités sont initiées par des femmes.

### *Les micro et très petites entreprises*

- Le créateur d'une micro-entreprise met en œuvre des compétences techniques simples, il est parfois aidé de membres de sa famille ou d'un apprenti. La très petite taille de son activité ne lui permet que de subvenir à ses besoins. Son statut légal est souvent peu clair, mais il paie fréquemment des taxes. Son activité nécessite des technologies simples, du petit outillage, pas toujours de local permanent, et un fonds de roulement pour l'achat des matières premières et le renouvellement du petit matériel. Son potentiel d'évolution reste faible, il est dans une logique de reproduction plutôt que de croissance.
- Donc, toujours la théorie des « petits pas », l'approche filière c'est une ensemble d'actions et c'est toujours plus efficace d'avoir une bonne porte d'entrée et d'avancer.
- Et cela peut commencer par de simple microprojets...